

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant le remplacement des poteaux téléphoniques place pour place pour passage de la fibre optique par la société EPS.
 - Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement

N°2023-020

Objet :

PRC

Remplacement des
poteaux téléphoniques
place pour place pour
passage de la fibre optique

Hors agglomération et en
agglomération

Du 28 février 2023 au 17
mars 2023

ARRETE :

Article I :

Le remplacement des poteaux téléphoniques place pour place pour passage de la fibre optique en agglomération et hors agglomération à Forges-les-Eaux.

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société EPS, 72 rue Cassiopée, 74650 CHAVANOD prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.
La couleur de l'enrobé devra être reconstituée à l'identique.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 27 février 2023

Le Maire
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site Internet de

Forges-les-Eaux le : 11 MARS 2023

